

**Réforme des rythmes scolaires – Activités Périscolaires**  
**Commune de La Mothe St Héray**  
**Démarche**

*28 février 2013 - délibération du conseil municipal  
 → pas de demande de dérogation*



*14 mars 2013 –  
 délibération du conseil d'école sur l'organisation du temps scolaire :*

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h00-8h50 : garderie 8h50 : accueil				
<b>9h-11h50 : classe</b>		<b>9h-12h : classe</b>	<b>9h-11h50 : classe</b>	
11h50-13h20 : pause méridienne (cantine et récréation)		<i>Possibilité d'accueil au CLHS</i>	11h50-13h20 : pause méridienne (cantine et récréation)	
<b>13h20-15h45 : classe</b>			<b>13h20-15h45 : classe</b>	
15h45-16h30 : APC Ou APS Ou garderie	15h45-16h30 : APS Ou garderie		15h45-16h30 : APC Ou APS Ou garderie	15h45-16h30 : APS Ou garderie
16h30-18h45 : garderie			16h30-18h45 : garderie	

*19 mars 2013 : transmission des décisions au DASEN et au SITS*



*avril-juin 2013 - Etat des lieux avec les représentants des associations et  
 structures locales*



*11 juillet 2013 : présentation du fonctionnement retenu pour les APS  
 aux représentants des parents d'élèves pour validation*

- *présentation de l'état des lieux :*
- *contraintes : réorganisation des temps de travail des personnels, locaux mobilisables pour les APS*
- *atouts : des structures d'accueil enfance-jeunesse pré-existantes, un riche réseau associatif, des propositions d'autres acteurs locaux*

## Fonctionnement défini pour 2013-2014 :

### Proposition de l'organisation en trois périodes :

1<sup>ère</sup> période : du 30 septembre au 20 décembre (10 semaines, dont 1 jour férié le lundi 11 novembre)

2<sup>ème</sup> période : du 5 janvier au 28 mars (10 semaines)

3<sup>ème</sup> période : du 31 mars au 27 juin (11 semaines, dont 3 jours fériés le jeudi 8 mai, le jeudi 29 mai – ascension-, le lundi 9 juin)

Nous proposons aux parents de choisir éventuellement 1 ou 2 activités pour la période : en classant leurs choix par ordre de préférence (1 à 3)

Les enfants qui n'auront pas pu obtenir leur vœu 1 pour la première période, seront prioritaires pour les suivantes.

Pour les enfants inscrits tous les soirs à la garderie jusqu'à 18h ou plus, priorité si possible pour deux activités par semaine.

L'espace jeunes sera la structure porteuse du projet et gèrera les inscriptions.

En dessous de 6 inscrits, les activités ne seront pas mises en place.

→ pour octobre, novembre, décembre :

### Maternelle

lundi	mardi	jeudi	vendredi
	découverte multisports Salle de motricité Capacité 6 à 14	découverte multisports Hall d'entrée élémentaire Capacité 6 à 14	Découverte du tennis de table Salle de motricité Capacité 6 à 14
	Lire et faire lire Classe de Mme Monnereau Capacité 6 à 10		

### Primaire

lundi	mardi	jeudi	vendredi
Découverte du tennis de table gymnase Capacité 6 à 18	Découverte de la pétanque Place du château Capacité 6 à 12	Découverte du tennis Cour Capacité 6 à 18	Découverte multisports Hall d'entrée élémentaire Capacité 6 à 18
Match d'impro/sketch Hall d'entrée élémentaire Capacité 6 à 18	Découverte de la préhistoire Cour annexe ou hall entrée Capacité 6 à 18	Aide aux devoirs Salles de classe Capacité 8	Découverte de la pétanque Place du Château Capacité 6 à 12
Relaxation/Découverte du yoga Dortoir maternelle Capacité 6 à 10	Aide aux devoirs Salles de classe Capacité 8		Nouveaux jeux de société Salle polyvalente Capacité 6 à 18

**juillet-août 2013 : dépôt de l'avant-projet éducatif territorial**



**29 août 2013 : Vote des tarifs par le Conseil Municipal**

- coût estimé des APS pour la collectivité :

<b>DEPENSES à la charge de la collectivité :</b>	Uniquement d'après la simulation :	Si capacité d'accueil maximum : ( 90 enfants de maternelle pris en charge, 127 enfants de primaire pris en charge chaque jour avec 7 activités supplémentaires payantes)
Activités facturées :	356 euros/ semaine (soit 30 euros en moyenne par activité)	566 euros/semaine
Soit pour une période de 10 semaines :	3560 euros	5660 euros
<b>Soit pour l'année scolaire :</b>	<b>10680 euros</b>	<b>16980 euros</b>
<b>RECETTES</b> pour la collectivité :		
Dotation de l'état pour 217 enfants, 50 euros par enfants, soit :	10850 euros	<b>10850 euros</b>
<b>Reste à la charge de la collectivité :</b>	<b>-170</b>	<b>6130 euros</b>

Le coût des activités pour une période peut donc varier entre 3000 et 5000 euros selon le nombre d'activités proposées.

Dans le cadre du contrat enfance-jeunesse 2014, une éventuelle aide de la CAF peut être obtenue à partir de janvier 2014 : à raison de 0.56 centimes par enfant inscrit et par jour, pour 40 enfants inscrits chaque jour, cette aide pourrait s'élever à 1792 euros.

- tarifs votés :

Tarifs (identiques aux tarifs de garderie et non cumulables)

<b>Forfait mensuel</b>	<b>Fréquentation inférieure à 10 jours</b>
1 enfant : 9,35	1 enfant : 1,05
2 enfants : 14,70	2 enfants : 1,60
3 enfants : 18,65	3 enfants : 1,95



**9 septembre 2013 : Réunion d'information aux parents**



## **Vacances d'automne 2013 : BILAN INTERMEDIAIRE :**

### **1. éléments d'évaluation pour la municipalité :**

- **la coordonatrice des APS, Jennifer Horvat, animatrice de l'espace jeunes, intervenant sur 2 APS, mais intervenant également à l'école dans la classe de Mme Maubert et pour l'accompagnement sur le temps de transport scolaire est un véritable atout. En contact permanent avec les enseignants, les enfants et les parents, elle identifie rapidement les difficultés.**
- **Difficulté de calendrier : les périodes retenues pour les APC diffèrent de celles des APS (à harmoniser si possible à l'avenir), certains enfants n'ont pu participer aux APS, car participent aux APC les lundi et jeudi.**
- Sur les 90 enfants inscrits à l'école maternelle, 42 se sont inscrits aux APS, (10 enfants ont pu bénéficier de 2 activités par semaine) :
  - 16 enfants de TPS et PS
  - 7 enfants de MS
  - 21 enfants de GS
- Sur les 120 enfants inscrits à l'école élémentaire, 94 se sont inscrits aux APS (30 enfants ont pu bénéficier de 2 activités par semaine) :
  - 18 enfants de CP
  - 20 enfants de CE1
  - 18 enfants de CE2
  - 23 enfants de CM1
  - 16 enfants de CM2
- **Pour atteindre un premier objectif de 2 activités par semaine pour les enfants contraints de rester à la garderie tous les soirs, il faudrait pouvoir proposer 2 activités supplémentaires en maternelle et 3 à l'école élémentaire.**
- 14 créneaux d'APS ont été mis en place : **Sur ces 14 créneaux d'activités mis en place, 9 fonctionnent ; 5 sont donc à revoir, le plus souvent pour des problèmes de lieux et de locaux.**

### **2. retour des animateurs et intervenants**

### **3. enquête auprès des parents**



#### ***Propositions d'ajustements :***

- 1. En cours de période : essentiellement des changements de lieux***
- 2. Pour les périodes à venir : exploration de nouvelles pistes, prise de contacts avec de nouveaux intervenants***



***Fin novembre 2013 : réunion du comité de pilotage***



***Décembre 2013 : dépôt du Projet Educatif Territorial***